Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 18 (1938)

Heft: 3

Artikel: Les relations entre les industries horlogères suisse en française en

fonction de la concurrence mondiale

Autor: Brandt, Louis-Gustave

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES RELATIONS entre les industries horlogères suisse et française en fonction de la concurrence mondiale

LES statistiques du Commerce extérieur de la Suisse, pour l'année 1936, nous fournissent les chiffres suivants concernant le commerce de la petite horlogerie (montres) entre la Suisse et la France :

	Importations de France en Suisse		Importations de Suisse en France	
The kills and recompaging the sense from the course	Quant. kgr.	Valeur fr. suisse	Quant. kgr.	Valeur fr. suisse
1º Ebauches complètes	158	1.530	22.953	2.723.776
2º Chablons	17	6.976	5.912	230.145
3º Fournitures : a) Pièces détachées de montres brutes b) Pièces détachées de montres finies c) Porte-échappements terminés	1.632 783 2	48.046 343.832 300	1.780 5.731 110	213.815 2.005.210 27.608
Totaux	2.417	392.178	7.621	2.246.633
4º Montres complètes: a) Montres en métal commun	915 145 240 211 1.054 181 393 100 167 141	14.397 6.654 22.456 9.422 17.265 13.019 10.772 521 7.027 2.527	50.668 566 2.371 4.570 143.115 11.563 3.354 97.191 7.791 1.394	658.718 24.734 320.377 160.225 2.467.301 754.978 141.033 748.018 143.004 18.837
Totaux	3.547	104.060	322.583	5.437.225
5º Mouvements finis	2.475	15.521	34.878	456.688
6º Boitiers	7.792	54.658	409.312	449.659
Total général		574.923		11544.026

Nous ne disposons pas encore du détail des statistiques de 1937 et nous pensons inutile de relever ici les chiffres de l'importation et de l'exportation pour les années antérieures, mais tenons à préciser que la répartition de ce mouvement d'affaires entre les différentes catégories est restée sensiblement la même depuis des années.

D'après les statistiques françaises, les ébauches importées de Suisse en France, en 1936, représentent un total de 1.888.960 pièces, trés sensiblement supérieur à celui des montres complètes. importées de Suisse en France pendant la même année,

Qu'est-ce à dire? sinon que l'Industrie Horlogère Suisse est pour l'Industrie Horlogère Française une collaboratrice beaucoup plus qu'une concurrente, D'ailleurs, l'Industrie horlogère s'est établie au xviii⁶ siècle sur les deux versants du Jura; c'est donc une seule et même industrie, ayant les mêmes procédés et le même atavisme, que seule une frontière politique a artificiellement séparée.

La fabrication française livre en Suisse des fournitures et des boîtiers et apporte souvent à nos manufactures helvétiques le concours du goût français. D'autre part, il n'y a guère de montres françaises qui ne possèdent pas une part plus ou moins importante de sang helvétique.

Ces liens séculaires, qui unissent ainsi la fabrication française de la montre à la fabrication suisse, j'ai eu l'occasion de les mettre en lumière lors dela discussion du Traité de Commerce de 1928. Les négociateurs officiels d'alors avaient, en effe t exprimé le désir que la tarification douanière de l'horlogerie en France, soit discutée entre les industriels des deux pays et ces droits furent fixés dans un accord entre les Délégations de ces industriels, que j'ai eu l'honneur de signer à Besançon, le 15 février 1928; l'accord en question ayant tôt après été entériné, à une exception près, et ayant trouvé sa place dans la Convention de Commerce du 11 mars 1928.

Pour perpétuer l'esprit de concorde, qui avait présidé à ces négociations, il avait alors été créé une Commission Horlogère Franco-Suisse. C'est cette Commission qui, quelques années plus tard, fut

appelée à demander à nos amis français l'extension aux fabricants de la Franche-Comté du régime conventionnel suisse.

Ce régime a essentiellement pour but l'assainissement de notre Industrie, en tâchant d'éviter l'excès de concurrence entre fabricants. Il n'a malheureusement pu être appliqué qu'en donnant aux organes directeurs de l'Industrie des pouvoirs discrétionnaires qui, souvent, sont considérés comme excessifs et arbitraires, et en faisant intervenir par surcroît l'autorité de l'Etat.

Quels que puissent être les inconvénients — et ils sont nombreux — du régime ainsi instauré il faut reconnaître que si ce régime doit se perpétuer et produire tous ses effets, il y a lieu qu'il s'étende aux fabricants français.

La Convention qui avait été signée à ce sujet, il y a quelques années, ayant été dénoncée, nous devons donc souhaiter que les négociations qui ont été reprises ces derniers temps, et se poursuivent actuellement à Berne, permettent d'arriver dans ce domaine de l'assainissement de l'Industrie à la collaboration voulue entre les industriels français et les industriels suisses.

Cherchons maintenant à déterminer la position des industries suisses et françaises de la montre, par rapport aux producteurs étrangers :

Nombreux sont les gens en Suisse qui parlent de la concurrence étrangère et qui s'en plaignent, mais bien peu sont ceux qui se rendent exactement compte de l'importance de cette concurrence et de l'étendue de celle-ci.

Aucun ouvrage suisse n'a, à notre connaissance, déterminé les caractéristiques de l'industrie horlogère mondiale, et pour être renseigné, on doit faire appel à un ouvrage publié en 1930 sous l'égide du Gouvernement allemand, sur « Die Deutsche Uhrenindustrie » par le « Ausschuss zur Untersuchung der Erzeugungs und Absatzbedingungen der deutschen Wirtschaft ».

D'après un tableau que comporte cet ouvrage, l'importance relative de l'industrie de la petite horlogerie dans le monde peut se résumer comme suit :

		Nombre d'ouvriers	Quantité de montres terminées, mouvements compris	Valeur de la production
Suisse	1928	43.500	21.000.000	(rm) 247,000,000
France	1927	7.000	1.750.000	17.500.000
U. S. A	1927	15.950	11.200.000	199.000.000
Allemagne	1928	4.100	4.000.000	25.000.000
Japon	1927	500	100.000	2.000.000

La production du Japon s'est, sans doute, sensiblement développée et dépasse les chiffres cidessus indiqués, mais, à part cela, nous pensons que l'importance relative des industries ne s'est guère modifiée.

La production dans les autres pays est d'ailleurs négligeable, et c'est ainsi que l'Angleterre, qui avait encore une production de montres relativement importante à la fin du siècle dernier, ne fabrique plus que quelques mouvements de genres spéciaux.

Il résulte de ces indications que la Suisse produit plus de la moitié des montres qui se font dans le monde.

Si l'on tient compte que les Etats-Unis, l'Allemagne et la France exportent sans doute moins de montres qu'ils n'en importent et que le Japon ne répand encore ses produits que dans un nombre très limité de marchés, il en découle que la Suisse a pratiquement le monopole de la vente des montres dans le monde entier, à l'exception des quelques pays de production ci-dessus mentionnés.

L'industrie horlogère suisse, comme chacun le sait, est divisée entre un très grand nombre de fabricants. Il en est de mêmede l'industrie horlogère française qui, nous le répétons encore une fois, a le même caractère que l'industrie horlogère suisse.

Ailleurs, par contre, l'industrie horlogère est concentrée dans des Etablissements beaucoup plus importants, et c'est ainsi qu'aux Etats-Unis où il y avait, si nous ne nous abusons, au début du siècle, une vingtaine de fabricants de mouvements de montres, il n'y en a plus que trois qui produisent la montre courante et de qualité; chacune de ces

manufactures étant d'ailleurs plus importante et plus puissante que n'importe laquelle des manufactures suisses.

Au Japon, une seule fabrique créée par un homme qui était, il y a trente ans encore, un petit grossiste, vendant des montres suisses, a permis à ce dernier l'établissement d'une fortune considérable.

La division à l'extrême des industries horlogères françaises et suisses est à la fois une faiblesse parce qu'elle ne permet pas une rationalisation suffisante et en même temps une force, car elle donne à notre industrie une souplesse particulièrement grande.

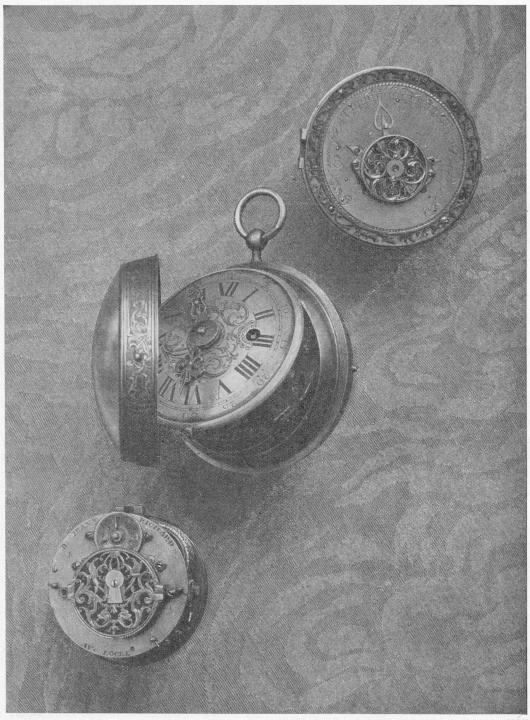
Les pays qui comptent dans la fabrication de la montre étant très limités, nous souhaitons, non seulement une entente entre les fabricants suisses et les fabricants français, mais également avec les fabricants des autres pays, de façon à lutter pour assurer à notre belle industrie un rendement meilleur et plus régulier.

Plus que toute autre, l'industrie horlogère, pour pouvoir produire, dans des conditions favorables, des articles de qualité, doit disposer d'un matériel important, qui ne peut se renter que moyennant une production adéquate, raison pour laquelle, dans l'intérêt de l'industrie même, et de la qualité des montres qu'elle livre, il est nécessaire de tâcher de concentrer de plus en plus la production dans des Etablissements parfaitement organisés et outillés.

Louis-Gustave BRANDT,

Administrateur-Délégué de la S. A. Louis Brandt et Frère (Omega Watch C°).

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France.



En haut et en bas : Mouvements (fin xvIIe et xVIIIe siècles) Au milieu : Montre en Argent "SANDOZ " 1751

(Cliché OSEC)